



# Délégués du Personnel

## Calvados – Manche – Orne

### Réponses orales aux réclamations du SNU-FSU 16 avril 2019

1. Agents de droit public : Malgré les promesses de tenir à jour l'intranet RH « Commissions Paritaires » avec les comptes rendus, le dernier compte rendu en ligne reste celui de décembre 2016... Les élus SNU-FSU demandent à ce qu'une mise à jour soit faite en ce sens.

**S'il en reste de 2016, c'est un oubli. Les comptes rendus sont maintenant adressés automatiquement aux élus(es) CPLU et, sur demande, aux agents concernés. Plus d'affichage dans l'intranet pour une raison de confidentialité puisque le nom des agents est mentionné.**

2. Prime Complément Variable : Cette année aucune information sur la prime « CCV » des agents publics ni sur note en ligne, ni sur l'intranet national et, bien sûr, non plus sur l'intranet régional... Les élus SNU-FSU demandent pourquoi il n'y a pas de communication sur ce sujet.

**Un point sera fait avec les managers afin qu'ils donnent l'information aux agents.**

3. Les élues CPLU SNU ont fait une réclamation le 12 mars 2019 par mail aux services RH pour demander le PV de la dernière CPLU du 15 février 2019. Celui-ci leur est parvenu le 5 avril 2019. Les élus SNU-FSU demandent que les délais soient raccourcis au plus proche de la commission (dans le mois).

**Le problème sera remonté au service RH pour que cela ne se reproduise pas.  
Les élus(es) DP SNU FSU font remarquer que cette demande a déjà été formulée à plusieurs reprises.**

4. Suite de la question précédente, en cas de partage de voix sur une décision CPLU, l'agent qui veut faire un recours doit-il obligatoirement joindre le PV à sa demande ?

**Non. Il peut le joindre mais il n'y a pas d'obligation, les informations étant remontées à la DG.**

5. Suite à ces questions les élus DP SNU-FSU demandent à ce qu'il ait plus de prise en considération des agents sous statut public.

**La direction est attentive à l'ensemble des agents quel que soit leur statut.  
Au final elle reconnaît que malgré tout un effort reste à faire et qu'elle le fera.  
Le SNU FSU restera vigilant quant à cette bonne résolution.**

6. Sur un site que nous vous communiquons en aparté le ou la DAPE a envoyé à toute l'agence ce mail "(prénom de l'agent) est encore malade et ne sera pas là aujourd'hui." avec comme objet du mail : ABSENCE D'(prénom de l'agent). Le SNU-FSU demande à ce que la vie privée des agents soit respectée et qu'un rappel soit fait à le ou la DAPE. Le motif de l'absence n'a pas à être communiqué au collectif d'une part, d'autre part, le "encore" peut être facilement sujet à interprétation. La QVT et la synergie n'en sortiront pas gagnantes...

**Un rappel sera fait au manager concerné.  
Les élus(es) SNU FSU ne manqueront d'alerter si ce genre de dérive se reproduisait.**

7. Le site de Mondeville connaît une recrudescence des agressions (intervention du SAMU pour prise en charge d'agents, intervention de la police municipale). Que compte faire l'établissement pour respecter d'avantage ses obligations en tant qu'employeur pour assurer la sécurité des agents ?

**Il n'y a pas de recrudescence des fiches agressions.  
Il y a la possibilité de signaler les faits à la police avec dépôt d'une main courante.  
La direction rappelle également que la protection fonctionnelle peut être mise en place.**

**Le SNU FSU rappellent aux agents victimes ou témoins d'agression (quel que soit le degré) sur leur site à remplir systématiquement une fiche de signalement. C'est le seul et unique moyen pour prouver à la direction que les problèmes existent. Pas de fiches, pas de problèmes !**

8. Les agents de Mondeville nous remontent que certains membres de l'ELD donnent régulièrement gain de cause à des DE agressifs au détriment de la crédibilité des agents et de l'application d'un droit équitable. Le SNU-FSU reconnaît que le but à court terme est un retour au calme. Toutefois à moyen terme, cette pratique a surtout pour conséquence de donner un mode d'emploi à certains demandeurs à savoir "même si tu es en tort, gueule et tu auras gain de cause." Cette pratique entretient et même génère donc plus d'agressivité. Les DP SNU-FSU demandent que cette pratique ne soit pas systématisée et que l'ELD, la DT et la DR trouvent d'autres solutions afin de garantir à la fois la sécurité des agents et l'égalité de traitement des usagers.

**La direction ne fait référence qu'à une seule situation sachant qu'une seule fiche est remontée.  
Le Manager aurait pris le demandeur d'emploi en charge sans lui donner gain de cause.  
Le SNU FSU insiste sur l'importance de faire une fiche de signalement à chaque incident, cette fiche est désormais disponible dans le bureau métier.**

9. Une REP de l'agence de Falaise est mutée à Argentan au 1er mai 2019. Dans la BDE parue le 8 avril, le poste n'apparaît pas en diffusion. Comment expliquez-vous cela? Est-ce encore un oubli ?

**Et non il n'y a pas eu d'oubli cette fois-ci !  
Le poste a été diffusé dans la BDE à compter du 14 mars 19 (BDE spécifique managers)**

10. Concernant les 52 agents de la liste d'agents en écart salarial établie dans le cadre de la dernière commission nationale de suivi de l'accord égalité professionnelle, pouvez-vous nous dire combien d'agents ont été promus en Normandie ?

**Il y a eu 16 promotions. L'écart entre le nombre de personnes sur la liste et le nombre de promotions s'expliquerait par le fait que certaines personnes venaient de prendre leur poste !!  
Le SNU FSU ne voit pas en quoi cela explique l'écart et reviendra sur cette question.**

11. Comment un agent doit procéder s'il veut savoir s'il apparaissait sur cette liste ?

**Il n'y aura pas de communication spécifique.  
Un agent peut toujours en faire la demande, mais la direction ne lui répondra pas !!!**

**La prochaine réunion DP aura lieu le 16 mai 2019. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 9 mai.**

**Une adresse mail est à votre disposition pour toute réclamation :**

**[dpsnubn@gmail.com](mailto:dpsnubn@gmail.com)**

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :  
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck  
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**